

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**31^e congrès de l'ANEM au Puy-en-Velay :
Les élus de la montagne réunis pour l'écriture d'un acte II de la loi Montagne**

Le 31^e congrès de l'ANEM se tiendra les 15 et 16 octobre au Puy-en-Velay (Haute-Loire) avec Laurent WAUQUIEZ, député de la Haute-Loire, et Marie-Noëlle BATTISTEL, députée de l'Isère, respectivement président et secrétaire générale, sous la bannière de *La montagne en tête*. Les débats seront consacrés à l'Acte II de la Loi Montagne, voulu de longue date par l'ANEM. Le Premier ministre ayant confirmé celui-ci avec une nouvelle feuille de route du gouvernement pour la montagne, c'est *un véritable pacte renouvelé de la nation avec les territoires de montagne* qui est en cours d'élaboration.

A cette occasion la Ville du Puy accueillera plusieurs centaines d'élus de montagne (maires, conseillers communautaires, départementaux, régionaux et parlementaires) venus des 6 massifs français.

Après la remise du rapport des députées Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS contenant une centaine de mesures pour l'Acte II, une nouvelle étape a été franchie avec l'annonce, par Manuel VALLS devant le Conseil national de la montagne, d'un projet de loi spécifique pour 2016.

Les travaux du congrès débuteront le **jeudi 15 octobre à 14 heures** avec une allocution d'**André Vallini**, Secrétaire d'État à la Réforme territoriale, auprès de la ministre de la Décentralisation, de la Réforme de l'État et de la Fonction publique, et se termineront le **vendredi 16, à 13 heures**.

Au cours de ces deux journées, de nombreux élus locaux, parlementaires et experts interviendront lors des débats consacrés à la gouvernance, aux services publics, à l'économie, au très haut débit, aux normes, à la péréquation ainsi qu'à la transition énergétique et aux énergies renouvelables.

Nous vous donnons rendez-vous dès le jeudi 15 octobre pour participer activement à cette manifestation

[Consulter le programme détaillé du congrès](#)

[S'inscrire en ligne](#) à l'aide du code **PRESSE2015**

Contact : Olivier LAMOUREUX, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : o.lamoureux@anem.org

L'ANEM se mobilise depuis plus de 30 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 43 départements, 12 régions, et plus de 250 parlementaires. Dans son organisation et son fonctionnement, l'ANEM présente une gouvernance originale assurée, conjointement, par un président et un secrétaire général, parlementaires issus d'un parti de gouvernement, alternativement de la majorité et de l'opposition, renouvelables tous les 2 ans.

ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

7, RUE DE BOURGOGNE - 75007 PARIS | TÉL. 33(0)1 45 22 15 13 | FAX: 33(0)1 45 22 15 26

COURRIEL : CONTACT@ANEM.ORG | WWW.ANEM.ORG

NUMÉRO DE TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR9132211317 | SIREN : 332 211 317 | NAF 9499Z